



**PROJET PÉDAGOGIQUE,  
SOCIAL ET CULTUREL**

**ANNÉE ACADÉMIQUE  
2018-2019**

## Préambule

La Haute École promeut les valeurs de la Communauté française Fédération Wallonie Bruxelles qui sont démocratie, ouverture et démarche scientifique, respect et neutralité, émancipation sociale.

La Haute École souhaite également incarner les valeurs d'équité, durabilité, émancipation, proximité, solidarité, créativité. Une valeur est ce à quoi on accorde de l'importance, qu'on reconnaît comme souhaitable, qui oriente l'action. Ces valeurs sont partagées par les membres de la Haute École, elles orientent alors l'action collective.

### Équité

L'équité c'est l'égalité avec une juste dose d'inégalité. L'équité permet que chacun reçoive selon ses besoins, de manière à ce que d'éventuelles inégalités physiques, psychiques ou sociales soient compensées et ainsi d'amener chacun à développer son plein potentiel.

### Durabilité

La durabilité est la mise en œuvre de manière réfléchie des trois axes suivants : le développement social, l'intérêt économique et l'écologie. Cette approche vise à promouvoir une société humaine qui soit viable et équitable, et surtout durable, c'est-à-dire apte à affronter le temps tout en conservant des ressources optimales et équilibrées pour les générations actuelles et futures.

### Emancipation

L'émancipation renvoie à l'accession au libre arbitre qui permet à l'individu de prendre une place dans la société et d'y devenir un acteur potentiel, de pouvoir s'affirmer, s'ouvrir aux autres, faire des choix, participer, etc. Elle favorise en outre le développement de l'autonomie, autrement dit la liberté et la capacité de décider pour soi en gérant ses propres limitations, tout en assumant ses choix.

### Proximité

La proximité détermine la taille des groupes humains et donc l'accessibilité de leurs membres. Les dimensions humaines, telles que la culture, l'intellect ou les valeurs portées la caractérisent aussi. Il y a donc intentionnalité, souhait de rejoindre l'autre, de s'ouvrir à lui et de lui être accessible.

### Solidarité

La solidarité est un sentiment de responsabilité au sein d'un groupe, amenant chacun de ses membres à prendre soin des autres. Pour la Haute Ecole, ce groupe peut représenter chaque classe, les membres de la Haute Ecole dans son ensemble mais aussi l'ensemble de la société dans laquelle elle vit et fonctionne, localement et aux niveaux national et international.

### Créativité

La créativité est la recherche de voies nouvelles face aux problèmes rencontrés et à l'évolution de la société, en vue de minimiser les effets indésirables et de maximiser et diversifier les effets souhaités. Elle s'accompagne dans la Haute Ecole, et pour incarner les valeurs précédemment décrites, de cocréation, dans un apprentissage de la relation pédagogique et professionnelle. Chacun est ici partenaire et non expert, et a l'esprit ouvert aux possibilités qui émergent de l'interaction, de l'interdisciplinarité, de l'interculturalité, etc. Chacun favorise donc son propre potentiel créatif et celui de l'autre.

La Haute École Robert Schuman offre des formations professionnalisantes de qualité, construites pour répondre aux besoins de notre société en évolution constante et les anticiper. Elle participe à l'amélioration de son environnement par la transmission de savoirs solides, d'expériences professionnelles et humaines et par ses pratiques innovantes. Prête à relever les défis sociétaux, la Haute École Robert Schuman s'engage résolument dans le processus de formation tout au long de la vie et privilégie des thématiques de recherche en lien avec ceux-ci.

Ses méthodes pédagogiques novatrices adaptées à ses publics issus d'horizons et de réalités multiples contribuent à l'ancrage de considérations citoyennes, éthiques et durables. Son mode de gouvernance rigoureux et à l'écoute de la communauté permet notamment d'offrir un cadre propice à l'épanouissement et à la créativité.

Son expertise reconnue auprès de ses partenaires nationaux et internationaux, avec lesquels elle intensifie les liens de confiance et de collaboration, participe à l'attractivité et la notoriété de sa région.

## **1. Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour intégrer les objectifs généraux de l'enseignement supérieur visés au titre 1<sup>er</sup> du décret du 7 novembre 2013**

La Haute Ecole considère ses étudiants comme des partenaires responsables à part entière et vise à faciliter leur future insertion dans la société en poursuivant les objectifs suivants :

### **1.1 Accompagnement des étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire**

Pour ce faire, la Haute École veille à :

- promouvoir la liberté d'accès aux études ;
- développer des actions favorisant la fonction socialisante de l'école ;
- informer sur l'organisation de la société et sur le fonctionnement interne de la Haute École ;
- mener des actions dans et hors de l'établissement pour assurer ce rôle de citoyen ;
- éduquer au sens social et civique, notamment par l'organisation de conférences et de visites ;
- assurer une formation éthique et déontologique portant sur la compréhension des systèmes politiques et sociaux en relation avec les valeurs des professions futures ;
- assurer une formation à la communication portant notamment sur l'analyse des relations de groupes, l'impact des médias sur la société en général et sur l'enseignement en particulier ;
- promouvoir le développement de l'esprit critique, notamment dans l'utilisation des moyens de communication ;
- faire appel à des experts extérieurs dans le cadre des activités d'enseignement ou d'information sur les institutions.

### **1.2 Promotion de l'autonomie et de l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs**

- La Haute École apporte une aide aux étudiants dans l'organisation des élections destinées à désigner leurs représentants aux différents niveaux de responsabilité ;
- Elle met à la disposition des étudiants des moyens de participation active à la gestion de leur propre formation ;
- Elle suscite pour les lacunes identifiées au niveau des prérequis, soit l'auto-formation, soit l'organisation de modules de propédeutique ou de remédiation ;
- Elle informe les étudiants, via les engagements pédagogiques, des modalités d'organisation et d'évaluation, des critères de réussite et du rôle actif attendu de la part de l'étudiant ;
- Elle implique l'étudiant dans l'organisation des activités développées avec le monde socioéconomique, dans le cadre des programmes européens et internationaux, ainsi que dans l'organisation d'activités d'intégration professionnelle, de voyages d'études, de stages, de TFE et de séminaires ;
- La formation met l'accent, autant que possible, sur l'apprentissage du travail en équipe ;
- Elle promeut la créativité à travers les activités d'apprentissage et/ou via l'organisation d'activités spécifiques.

### **1.3 Transmission, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, des valeurs humanistes, des traditions créatrices et innovantes, ainsi que du patrimoine culturel, artistique, scientifique, philosophique et politique, des fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun**

Membre actif du Pôle académique Liège-Luxembourg et bénéficiant des apports de la Grande Région, la Haute École participe à un pluralisme des cultures par ses contacts privilégiés avec les entreprises et les institutions d'enseignement des régions limitrophes.

Elle prépare les étudiants à intégrer un monde en pleine mutation en dispensant un enseignement basé sur l'honnêteté intellectuelle et l'entraînement progressif à la recherche personnelle, le sens de la solidarité humaine, le désir de justice sociale, le refus des excès totalitaires, le respect de la liberté, l'attachement à un idéal démocratique, la responsabilité personnelle et collective.

Cette éducation est conçue dans un milieu ouvert où l'étudiant est invité aussi bien à assimiler et transférer, qu'à imaginer et construire. Elle requiert une pédagogie adéquate, un mode de relations basé sur l'information la plus large ; elle favorise le dialogue et un fonctionnement associatif assurant une gestion dynamique de la Haute École.

### **1.4 Garanties pour une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale**

Guidée par les ESG, la HERS fournit aux étudiants « des connaissances académiques et des compétences, y compris transversales, pouvant influencer leur développement personnel et être appliquées dans leurs carrières futures »<sup>1</sup>.

La formation des étudiants en vue de leur permettre de jouer un rôle actif dans tous les secteurs du monde socio-économique et culturel passe par :

- une formation à l'autonomie intellectuelle sans laquelle il ne peut être question de citoyenneté responsable et d'épanouissement personnel ;
- une formation professionnelle adaptée aux attentes des employeurs, indispensable à l'entrée dans le monde professionnel ;
- des contacts avec les entreprises, institutions et centres de recherche : visites, stages, travaux, projets divers, etc. ;
- des contacts avec les acteurs sociaux ;
- des séminaires et des colloques qui pourront être organisés en collaboration avec les représentants du monde socio-économique et culturel ;
- la possibilité d'échanges d'étudiants grâce à des projets européens et internationaux ;
- la mutualisation des ressources, connaissances et expériences via des codiplômations et des collaborations. Ces échanges permettent aussi un partage des cultures institutionnelles et sociétales.

---

<sup>1</sup> ESG, « Références et lignes directrices pour l'assurance qualité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur », version de mai 2015, p. 15, point 1.2.

### **1.5 Développement des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence par un développement professionnel continu**

La Haute École développe chez l'apprenant un goût et une capacité d'auto-formation qui lui permettent d'évoluer dans une société en mutation constante : acquérir les compétences de base et apprendre à apprendre sont d'une égale importance.

Elle instille des habitudes de consultation des différents services de documentation.

Pour soutenir la démarche d'apprentissage tout au long de la vie, la Haute École organise des sessions de formation destinées à ses diplômés, au monde des entreprises et des milieux sociaux.

### **1.6 Inscription de ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations**

Toute démarche de formation supérieure doit être scientifique et pédagogique : elle fournit à ses diplômés les compétences de base nécessaires à l'exercice de leur profession. Dans le même temps, elle développe une posture réflexive et scientifique qui, s'appuyant sur des bases théoriques, permet de prendre une distance critique par rapport aux contingences des situations concrètes.

La Haute École développe des contacts privilégiés avec les milieux socioprofessionnels et avec les autres institutions d'enseignement supérieur, à tous les échelons : intracommunautaire, intercommunautaire et international.

Ceci permet aux enseignants et aux étudiants de bénéficier d'une offre de formation de qualité et de proximité tout en leur permettant une ouverture sur le monde.

## **2. Définition des missions de la Haute École, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions**

Parmi ses missions prioritaires, la Haute École :

- assure la formation initiale dans le respect des contenus minimaux et référentiels de compétences ;
- est un creuset de valeurs, un lieu d'intégration sociale et culturelle ;
- est un creuset d'innovations, lieu de confrontation et d'analyse ;
- s'inscrit dans une perspective de recherche et de développement ;
- assure la formation continuée ;
- propose des services à la société ;
- entretient la collaboration active avec la société, dans tous ses domaines ;
- constitue un centre de documentation, de référence et de démonstration.

La Haute École s'ouvre au monde éducatif, social, soignant, économique, culturel et sportif de la province de Luxembourg, de la Région wallonne, de la Communauté française de Belgique, de la Belgique, de la Grande Région, des autres pays en :

- contribuant à l'éducation permanente, à la formation en alternance, à l'enseignement à distance ;
- mettant ses outils à la disposition des professionnels ;
- mettant en valeur le patrimoine local ;

- collaborant à des actions menées par des pouvoirs publics ou le monde associatif ;
- organisant des symposiums, des expositions et des conférences ;
- associant des experts extérieurs aux différentes phases de la formation, afin d'être en prise directe avec les réalités du terrain.

Pour réaliser ces missions, les différentes sections de la Haute École entretiennent des contacts permanents et développent des projets communs à l'intérieur d'une identité partagée.

Le siège administratif et social est situé à Libramont.

### 3. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la Haute École

#### 3.1 Type court

Puisque la formation vise à l'efficacité opérationnelle immédiate sur le terrain de chacune des professions concernées, la pédagogie accorde une large place au contact avec la réalité professionnelle.

Cet enseignement est organisé en un cycle de 180 ou 240 crédits pour la formation initiale et de 60 crédits pour les spécialisations.

Les activités de formation, d'immersion et/ou d'intégration en milieu professionnel constituent donc un élément essentiel des programmes en parallèle avec une formation générale solide. Les références théoriques sont sélectionnées en fonction des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir professionnels que doivent acquérir les diplômés. Ainsi, en associant les bases scientifiques, techniques et relationnelles, cet enseignement vise à fournir à ses diplômés les compétences nécessaires à l'exercice des professions concernées, tout en leur proposant un cadre de référence dans lequel situer leur action et des outils d'analyse théorique permettant d'en percevoir la signification.

L'objectif primordial d'un enseignement supérieur de type court est de former, au niveau bachelier (CEC 6), des professionnels capables à la fois d'exercer au mieux leur futur métier et de mener en permanence une réflexion sur leurs propres pratiques et démarches.

Dès lors, l'intégration d'activités de recherche dans la formation de base représente indéniablement une garantie d'avoir des acteurs plus performants, maîtrisant des savoirs en perpétuel changement.

Pour atteindre cet objectif, il y a lieu de :

- mettre l'accent sur la liaison "théorie-pratique" en adoptant des procédures d'apprentissage basées sur l'induction :
  - recherche-action (apprendre en agissant, projets) ;
  - travaux pratiques en groupes restreints ;
  - liaison formation initiale-milieu professionnel ;
  - échanges avec les milieux professionnels (prestations *extra muros*, participation concomitante des étudiants et des professeurs à des formations, conférences...)
- tendre à respecter l'isomorphisme dans la formation en créant, durant l'apprentissage, les conditions que les étudiants développeront dans leur profession ;
- adapter les formations aux réalités de la société ;
- être moteur d'évolution des professions.

#### 3.2 Type long

La spécificité du type long est d'offrir une formation de niveau master (CEC 7) centrée sur une conceptualisation rigoureuse au départ de situations concrètes.

Elle est généralement organisée en deux cycles :

- Le premier cycle (bachelier de transition en 180 crédits).
- Le second cycle (master en 60 ou 120 crédits).

L'esprit dans lequel l'enseignement est dispensé découle d'une considération primordiale : la théorie est enseignée avant tout en fonction des schémas qu'elle met en œuvre et des applications qu'elle génère.

Par ailleurs, la Haute École s'efforce de dispenser une culture générale orientée vers le rôle humain, social et économique que le diplômé doit assurer au sein de l'entreprise et de la société.

L'enseignement supérieur de type long poursuit plusieurs objectifs :

- la formation initiale qu'il dispense est à la fois opérationnelle et proche du concret d'une part, conceptuelle et rigoureuse d'autre part ; sa pédagogie tend à privilégier une approche inductive et à développer la créativité ;
- le lien entre l'enseignement de niveau universitaire et la recherche appliquée est universellement reconnu ; pour l'enseignement supérieur de type long, il s'agit d'une exigence fondamentale. La recherche appliquée et les services à la société permettent d'établir une liaison permanente avec les milieux sociaux, culturels et professionnels ;
- la société étant en constante mutation, l'enseignement supérieur de type long développe des formations continuées proches des réalités professionnelles et socioculturelles.

#### **4. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités**

La Haute École fait siens les objectifs définis dans le « Projet éducatif de l'enseignement de la Communauté française », dans le Décret du 5 août 1995 et dans le Décret du 7 novembre 2013.

Les devoirs particuliers et obligations spécifiques de l'enseignement de la Communauté française sont déterminés par l'article 24 de la Constitution, notamment son paragraphe premier, al. 3, par la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation sur l'enseignement, notamment son article 2, et par le décret de la Communauté française du 31 mars 1994 définissant la neutralité de son enseignement.

Organisée par la Communauté française, la Haute École relève de l'enseignement officiel et applique les principes de neutralité et de pluralité.

Le caractère non confessionnel de la Haute École favorise les échanges avec des personnes dont les spécificités culturelles sont parfois très différentes.

Dans un monde en transformation rapide, la Haute École entend former des personnes tolérantes, respectueuses des particularités et des choix de chacun, ouvertes à la remise en question.

#### **5. Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite**

L'enseignement supérieur s'adresse à un public adulte et volontaire. Il met en œuvre des méthodes didactiques adaptées à cette caractéristique et conformes à ses objectifs. En particulier, cette pédagogie se fonde sur des activités collectives et individuelles, sous la conduite directe ou indirecte d'enseignants, mais également sur des travaux personnels des étudiants réalisés en autonomie.

Cette méthodologie repose logiquement sur les compétences terminales et savoirs communs requis à l'issue de l'enseignement qui y donne accès.

Outre les dispositions prévues par le décret, la Haute École met en œuvre toutes les ressources humaines et matérielles à sa disposition pour lutter contre l'échec :

- elle propose une information complète et claire sur les programmes de ses formations, leurs objectifs, leur contenu et leur mode d'évaluation ;
- elle organise la mise en place de dispositifs permettant à l'étudiant de situer son niveau de compétence ou ses lacunes éventuelles afin de pouvoir y remédier, par exemple en organisant une évaluation formative du niveau de maîtrise de la langue ;
- elle encourage les étudiants à prendre une part active à leur formation, les incite à identifier leurs propres lacunes ;
- elle informe les étudiants des moyens humains et techniques qui leur permettent de corriger leurs lacunes ;
- elle organise en petits groupes des séances d'enseignement pratique dans le domaine d'étude concerné ;
- elle met en place des structures d'écoute pour les étudiants rencontrant des difficultés scolaires, personnelles ou familiales ;
- elle se dote d'une politique d'encadrement des étudiants du premier cycle qui repose principalement sur la détermination préalable, par Section, par année d'études et par cours, d'un nombre critique d'étudiants pour former une classe et/ou un groupe. En début d'année académique, suivant le nombre d'étudiants inscrits, un dépassement de ce nombre implique la création d'un ou de plusieurs groupe(s) supplémentaire(s).

La Haute École met en œuvre des dispositifs particuliers pour promouvoir la réussite des étudiants de première génération via son service d'aide à la réussite : activité d'accompagnement, méthode de travail, mise à niveau de la langue d'enseignement, gestion des outils informatiques, gestion du stress et connaissance de soi, évaluations formatives, remédiation, coaching individuel.

Concernant sa politique d'accueil, d'information, d'évaluation, de (ré-) orientation, de remédiation, la Haute École organise :

- des journées portes ouverte, et participe à des salons (et autres manifestations) organisés à l'attention des candidats étudiants ;
- des activités d'accueil et d'information dans le cadre de l'article 32, § 2, alinéa 4 du décret "Missions" : participation d'étudiants du secondaire à des séances de cours, à des travaux pratiques, ouverture de nos laboratoires, rencontres-échange avec des étudiants ;
- une semaine d'actions propédeutiques permettant à tous les étudiants en demande d'acquérir les méthodologies de travail nécessaires pour réussir leurs études ;
- un service d'information sur les études pour l'accueil et l'information des candidats étudiants ;
- un service social pour l'information sur les aides et allocations d'études et pour l'accueil des étudiants à besoins spécifiques ; ce service collabore avec les services d'aide à la réussite pour proposer un accompagnement méthodologique adapté aux particularités de chacun ;
- des remédiations pendant l'année académique ;
- des actions visant l'accueil, l'intégration et le partage de connaissances des étudiants : action de parrainage ou de tutorat selon les besoins et demandes des étudiants ;
- une politique d'ouverture favorisant les initiatives pédagogiques.

## **6. Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers**

La Haute École encourage par tous les moyens la mobilité étudiante et enseignante avec des établissements partenaires, belges et étrangers. La mobilité est en effet gage d'actualisation des

enseignements, de partenariats fructueux, d'apprentissage linguistique et constitue souvent un atout supplémentaire au diplôme. Elle contribue à la qualité de la Haute École.

En collaboration avec les différentes catégories, le bureau des relations internationales de la Haute École est chargé de l'élaboration, du suivi et de la gestion administrative et financière de la mobilité étudiante et enseignante. Il apporte également sa contribution chaque fois qu'une activité ou qu'un des projets de la Haute École comporte un volet international.

La mobilité des étudiants et des enseignants s'adapte à l'évolution des programmes qui la soutiennent et aux demandes émanant de la Haute École ou de ses partenaires ; les partenariats sont développés pour servir les intérêts des étudiants et des enseignants. Les nouveaux partenariats, notamment intercontinentaux, sont recherchés dans ce sens.

### **Mobilité des étudiants**

La mobilité des étudiants est réalisée au moyen de programmes tels que :

#### **Erasmus +**

Ce programme, financé par la Commission européenne et la Communauté française permet à la Haute École d'en appliquer deux volets :

- a) Erasmus académique : les étudiants ayant réussi au minimum une année d'études supérieures peuvent bénéficier de ce programme pour une période de 3 à 12 mois, au sein d'un établissement d'enseignement supérieur européen contractuellement partenaire de la Haute École. Le programme d'études à l'étranger est élaboré par l'étudiant et approuvé par la Haute École et par l'établissement d'accueil. Il permet à l'étudiant de suivre une partie de son cursus dans l'établissement d'accueil, d'y subir les épreuves qu'il comporte et de bénéficier de la reconnaissance académique automatique pour les matières réussies, ainsi que d'une bourse facilitant l'échange. Des étudiants issus des établissements partenaires sont accueillis au sein de la Haute École aux mêmes conditions.
- b) Erasmus stage : un système équivalent fonctionne aux mêmes conditions pour les étudiants intéressés par un stage dans une entreprise européenne durant leurs études.

#### **FAME**

Les étudiants désireux de participer à des échanges avec d'autres pays hors Europe peuvent effectuer une partie de leur cursus dans un établissement d'enseignement supérieur aux mêmes conditions que celles du programme Erasmus +.

#### **Erasmus Belgica**

Ce programme, calqué sur Erasmus +, permet l'échange d'étudiants avec des établissements partenaires belges des communautés flamande et germanophone.

#### **Fondation Roi Baudouin – Trialogue**

Ce programme vise, comme le précédent, aux échanges entre les communautés de Belgique.

#### **ARES**

L'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur (ARES) propose différentes bourses afin de réaliser des stages dans des pays en voie de développement.

#### **Formation linguistique**

En lien avec le programme Erasmus +, la HERS propose à tous les étudiants en mobilité internationale de bénéficier de la préparation linguistique via le nouvel outil développé par la Commission Européenne : OLS (Online Linguistic Support). Douze langues sont actuellement disponibles.

## **Mobilité des enseignants**

Erasmus + propose deux types de missions pour le personnel enseignant et administratif : une mission de formation à l'étranger (STT) et une mission d'enseignement (STA).

La mission de formation à l'étranger favorise le développement professionnel des membres du personnel dans une perspective d'internationalisation et de modernisation du bénéficiaire.

Les enseignants de la Haute École peuvent bénéficier de ce programme pour dispenser des cours durant une période d'une semaine minimum au sein d'un établissement d'enseignement supérieur européen contractuellement partenaire de la Haute École. Le programme de cours à l'étranger est élaboré par l'enseignant et approuvé par l'établissement d'accueil. Il permet à l'enseignant de faire connaissance avec des systèmes d'enseignement différents du sien, d'établir des partenariats avec des nouveaux collègues, d'être confronté à de nouvelles méthodes d'enseignement et de travail, de faciliter la reconnaissance mutuelle des formations, ainsi que de s'ouvrir à l'espace Européen et à une culture différente. Une bourse de voyage est associée à l'échange.

La mobilité fonctionne dans les deux sens et permet à des enseignants issus d'établissements partenaires de venir assurer des cours au sein de la Haute École ; outre leur capacité professionnelle, ils apportent à la Haute École leur culture et leur vision différente de l'enseignement supérieur, contribuant à l'enrichissement réciproque.

## **7. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute École et de circulation de l'information relative notamment aux décisions de la Haute École**

Chaque acteur de la communauté éducative quel que soit son statut – personnel enseignant et directeur, personnel administratif et auxiliaire d'éducation, personnel technique, ouvrier et de maîtrise – est concerné par la bonne marche et le développement de l'établissement et y contribue.

Le pouvoir organisateur est représenté par le directeur-président qui assure la direction générale aidé par le Collège de direction composé, outre de lui-même, des directeurs de catégorie. Ce Collège exécute notamment les décisions du Conseil d'administration et assure la gestion journalière de l'institution.

La composition du Conseil pédagogique, du Conseil social et des Conseils de catégorie accorde une large place à la représentation élective et par conséquent favorise la participation du personnel et des étudiants à l'organisation de la Haute École.

Des locaux de réunions adaptés sont prévus pour les séances des différents organes de gestion de la Haute École.

Le Conseil des étudiants désigne ses représentants au sein de ces conseils.

Chaque acteur de la communauté éducative est concerné par son institution et propose, par l'intermédiaire des différents conseils, les améliorations qu'il juge pertinentes.

Les mandataires des différents conseils diffusent l'information vers leurs mandants.

Les décisions sont portées à la connaissance des différents acteurs de la communauté éducative par affichage, courrier, valises électroniques, etc. Chaque membre du personnel dispose d'une adresse électronique professionnelle et d'un accès à une plateforme interne d'information et d'échange. Un agenda des activités organisées au sein de la Haute École, ainsi que les procès-verbaux des organes de consultation et de gestion, sont mis à la disposition des membres du personnel. Une version publique est déposée sur l'intranet.

## **8. Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute École dans son environnement social, économique et culturel**

Des contacts réguliers avec les milieux socioculturels sont établis selon les axes principaux suivants :

- l'organisation, dans la formation, d'activités pratiques et d'activités culturelles - essentiellement sous forme de stages - auprès de personnes reconnues pour leur expertise et leur capacité d'aide à l'insertion socioprofessionnelle des étudiants ;
- l'intégration, dans les activités de formation, dans les jurys d'examens et aussi dans des organes de gestion, de personnes engagées dans l'environnement social, économique et culturel et qui jouissent d'une notoriété professionnelle reconnue, avec en corollaire éventuel, le recrutement de collaborateurs ;
- la mise à disposition, selon des accords contractuels, de ressources et d'infrastructures à des associations culturelles, sportives ou d'éducation permanente ;
- l'organisation de formations continuées, de conférences, de séminaires, de colloques ;
- le partenariat avec d'autres établissements d'enseignement supérieur (Hautes Écoles ou Universités), notamment via des accords multilatéraux à travers des projets communs, et ce, au bénéfice d'autres institutions ou du monde socioéconomique ;
- le soutien d'associations de diplômés ou de services d'orientation des étudiants ;
- le maintien de contacts permanents avec les milieux professionnels afin d'assurer l'adéquation entre les demandes du marché de l'emploi et le caractère très largement formatif de l'enseignement ;
- la valorisation de l'implication citoyenne des étudiants dans le fonctionnement de la Haute École.

## **9. Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de la Haute École**

La Haute École dispose d'un service qualité. Il est composé du coordinateur qualité institutionnel qui a une mission transversale dans la Haute École et de relais-qualité, dénommés « coordonnateur qualité de cursus ».

Le service qualité pratique en toute indépendance une auto-évaluation formative des programmes d'enseignement dans les différentes sections et catégories de la HERS. Il participe aussi à l'amélioration des services transversaux et des différents services d'appui à l'enseignement.

Conformément au décret du 14 novembre 2002, le Service qualité rend compte à l'AEQES de la qualité des enseignements et œuvre à son amélioration constante.

Ce faisant, il a pour mission :

- de développer un état d'esprit visant l'implication de chacun en vue de contribuer à l'amélioration des performances globales du système d'enseignement (réflexion des différents acteurs de l'institution sur leur pratique et leur mode de fonctionnement) ;
- de participer à la définition des objectifs stratégiques de l'institution en lien avec la vision et les valeurs fondant sa spécificité ;
- d'encourager le développement d'une culture qualité, dans chacune des missions de l'établissement ;
- de permettre à chacun de disposer d'une vision claire de la structure organisationnelle de la Haute École ;
- d'encourager la clarification des profils d'enseignement et l'amélioration des engagements

- pédagogiques, en vue d'assurer une cohérence optimale des programmes ;
- de développer de nouveaux paradigmes assurant la plus grande validité des évaluations ;
- de promouvoir l'implication responsable et citoyenne des étudiants ;
- de prendre en considération leur hétérogénéité, tout en veillant à une parfaite équité de traitement ;
- de diffuser les bonnes pratiques (essentiellement pédagogiques) ;
- de favoriser la mise en place de synergies entre les parties prenantes ;
- de procéder à la collecte d'informations auprès de ces parties prenantes pour adapter au mieux son cycle d'amélioration (PDCA).

En parfaite collaboration avec les directions, le coordinateur qualité institutionnel et les coordonnateurs qualité de cursus apportent un appui aux commissions qualité mises en place pour répondre aux exigences de l'AEQES (rédaction des dossiers et des plans d'action, apport d'outils, rapports de synthèse, recommandations internes, maintien d'une veille qualité, participation aux travaux de pilotage de l'AEQES, etc.).

## **10. Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignement dispensé par la Haute École**

L'objectif principal dans ce domaine est de privilégier le développement des compétences transversales, avec leurs corollaires de formation et d'évaluation.

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- la conception de programmes en interdisciplinarité ;
- l'animation d'ateliers associant divers spécialistes ;
- la mise en œuvre de projets associant des enseignants de diverses disciplines ;
- le recyclage d'enseignants d'une discipline par des enseignants d'autres disciplines ;
- l'organisation d'activités socioculturelles communes ;
- la possibilité donnée aux étudiants d'effectuer leur TFE ou leur mémoire en équipe dans certaines sections.

# Table des matières

1. Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour intégrer les objectifs généraux de l'enseignement supérieur visés au titre 1 <sup>er</sup> du décret du 7 novembre 2013 .....	2
1.1 Accompagnement des étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire.....	2
1.2 Promotion de l'autonomie et de l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs.....	2
1.3 Transmission, tant via le contenu des enseignements que par les autres activités organisées par l'établissement, des valeurs humanistes, des traditions créatrices et innovantes, ainsi que du patrimoine culturel, artistique, scientifique, philosophique et politique, des fondements historiques de cet enseignement, dans le respect des spécificités de chacun.....	3
1.4 Garanties pour une formation au plus haut niveau, tant générale que spécialisée, tant fondamentale et conceptuelle que pratique, en vue de permettre aux étudiants de jouer un rôle actif dans la vie professionnelle, sociale, économique et culturelle, et de leur ouvrir des chances égales d'émancipation sociale .....	3
1.5 Développement des compétences pointues dans la durée, assurant aux étudiants les aptitudes à en maintenir la pertinence par un développement professionnel continu.....	4
1.6 Inscription de ces formations initiales et complémentaires dans une perspective d'ouverture scientifique, artistique, professionnelle et culturelle, incitant les enseignants, les étudiants et les diplômés à la mobilité et aux collaborations .....	4
2. Définition des missions de la Haute École, de l'articulation de ces missions entre elles et de la disponibilité des acteurs, notamment les enseignants, dans le cadre de ces missions.....	4
3. Définition des spécificités de l'enseignement de type court et/ou de type long dispensé par la Haute École .....	5
3.1 Type court .....	5
3.2 Type long .....	5
4. Définition des spécificités de l'enseignement liées au caractère de la Haute École et les moyens mis en œuvre pour maintenir ces spécificités .....	6
5. Description des moyens mis en œuvre pour promouvoir la réussite .....	6
6. Description des moyens mis en œuvre pour assurer la mobilité étudiante et enseignante avec les autres établissements d'enseignement supérieur belges ou étrangers .....	7
7. Définition des modalités d'organisation de la participation des acteurs de la communauté éducative au sein de la Haute École et de circulation de l'information relative notamment aux décisions de la Haute École.....	9
8. Description des moyens mis en œuvre pour intégrer la Haute École dans son environnement social, économique et culturel .....	10
9. Définition des modalités de mise en œuvre du contrôle de la qualité au sein de la HERS.....	10
10. Description des moyens mis en œuvre par la Haute École pour favoriser l'interdisciplinarité au sein d'une catégorie d'enseignement ou entre les catégories d'enseignement dispensé par la Haute École .....	11